

Le Relais Petite Enfance est un **lieu ouvert aux parents et aux futurs parents, aux assistant(e)s maternel(le)s, aux aides à domicile et aux enfants de moins de 6 ans.** C'est un lieu d'information, de conseils et d'aide administrative sur toutes les questions relevant de la petite enfance.

Le Relais Petite Enfance est itinérant, il s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s et aux familles de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Les communes concernées sont :

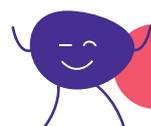
Thénioux, Méry-sur-Cher, Genouilly, Massay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Vouzeron, Saint-Hilaire-de-Court, Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Laurent, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Outrille, Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Vignoux-sur-Barangeon.

Le Relais Petite Enfance vous propose des temps de rencontres collectives enfants-assistant(e)s maternel(les) sur 4 matinées par semaine et **des temps d'accueil** pour des contacts téléphoniques ou prise de rendez-vous.

Ce service est gratuit.

Retrouvez les lieux d'ouverture et les horaires sur les sites de :

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry :
cc-vierzon.fr
VYV Enfance : cvl.vyv3.fr



Plus d'infos

Relais Itinérant Petite Enfance
Elsa Fragner,
éducatrice de jeunes enfants

 06 17 86 99 41

 : rpedescampagnes.cvl@vyv3.fr



Un lieu pour les assistant(e)s maternel(le)s, les enfants et les parents. ...



Une professionnelle de la petite enfance à votre service



**Vous êtes assistant(e)s
maternel(le)s ?**

Le relais vous propose



- la **diffusion de la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s auprès des parents** désireux d'un mode d'accueil « familial » pour leurs enfants
- de l'**information et de la documentation sur les lois** qui régissent la profession d'assistant(e) maternel(le) ainsi que sur votre statut, vos droits et obligations ;
- un **lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement** dans vos pratiques professionnelles ;
- un **lieu convivial d'échanges et de rencontres** avec d'autres professionnels exerçant le métier d'assistant(e) maternel(le).



Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le) ?
Le relais est aussi là pour vous guider.



Vous êtes parents ?

Le relais vous propose



- des **informations** sur les différents modes d'accueil de la petite enfance ;
- la **liste** récemment mise à jour **des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** domiciliés sur la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- de l'**information sur les lois** qui régissent la profession d'assistant(e) maternel(le) ainsi que **vos droits et obligations** de parents employeurs
- un **lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement** dans vos démarches de parents employeurs.

**Vous souhaitez participer
aux temps collectifs ?**

L'enfant y est accueilli en compagnie de son assistant(e) maternel(le) référent. C'est un temps qui permet à l'enfant de **rencontrer d'autres enfants**, dans un cadre différent de celui du domicile de l'assistant(e) maternel(le). Ainsi il peut faire l'**expérience de la collectivité**.



La participation aux temps collectifs se fait sur inscription et les accueils administratifs sur prise de rendez-vous. N'hésitez pas à appeler le RPE pour tous renseignements.